

## **MAIRIE DE LE RETAIL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 3 JUIN 2021**

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, salle des Associations.

**Présents**: Mesdames Henriette BEAUDET, Carine BERNARD, Véronique GILBERT  
Messieurs Charles BARRIBAUD, Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT,  
Rémy NEAU, Arnaud POIRAULT

**Excusées/Pouvoirs** : Marie-Noëlle BEAUDET pouvoir à Henriette BEAUDET  
Claudette CHARRIER pouvoir à Véronique GILBERT

Date de la convocation : 26 mai 2021

#### **Ordre du jour** :

- augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail de l'adjoint technique de 3h à 6h /semaine
- contrat de travail pour une durée déterminée de l'adjoint technique : renouvellement
- taux de promotion avancement de grade
- journée de solidarité
- Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes
- demande de subvention 2021 du Collège Louis Merle
- compte-rendu visite de la mare route des Eaux
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER. Elle demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour, l'objet suivant :

- **Véhicule communal C15**

#### **Approbation Procès-Verbal** :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 6 mai 2021, soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **• AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE DE 3H A 6H/SEMAINE :**

##### **Délibération : 029-03-06-2021**

Vu la Loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée par la loi 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n°2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant qu'un agent de la filière technique, du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux, a accepté l'augmentation de son temps de travail en adéquation avec un besoin de service, afin de satisfaire une qualité de service public en développement et d'améliorer la situation personnelle de l'intéressée ;

Considérant la proposition faite à cet agent, par courrier du 22/03/2021, en vue d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 3/35<sup>ème</sup> à 6/35<sup>ème</sup>, à compter du 01/07/2021 ;

Considérant l'acceptation de ce dernier ;

Considérant la demande de saisine auprès du Comité Technique en date du 22/03/2021 ;

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en sa séance du 30/04/2021 ;

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence à compter 01/07/2021.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** l'augmentation du temps de travail de 3h à 6h/semaine, à compter du 01/07/2021 (service technique)
- **ACCÉPTE** la suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 3hs/semaine
- **ANNONCE** que crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget communal
- **CHARGE** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision

Voix : 11 « Pour »

• **CONTRAT DE TRAVAIL POUR UNE DUREE DETERMINEE DE L'ADJOINT TECHNIQUE – RENOUELEMENT :**

**Délibération : 030-03-06-2021**

Le contrat de travail de l'adjoint technique territorial, Léonie Bertaux, contrat de travail pour une durée déterminée prend fin le 30 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire le contrat pour une durée de 3 ans, 6h/semaine (avis du CT en date du 30/04/2021, augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail), échelle C1, échelon 3, indice brut 356, indice majoré 334.

Voix : 11 « Pour »

• **TAUX DE PROMOTION AVANCEMENT DE GRADE :**

**Délibération : 031-03-06-2021**

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis du Comité Technique en sa séance du 26/04/2021,

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

- adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe : 100%
- adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe : 100%
- adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe : 100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les propositions ci-dessus

Voix : 11 « Pour »

• **JOURNEE DE SOLIDARITE :**

**Délibération : 032-03-06-2021**

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26/04/2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

♦ **Article 1** : la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées est fixée pour le personnel de la commune de le Retail :

→ **Service technique** : *agent à temps complet*

L'agent ne travaille pas le vendredi après-midi, l'accomplissement de la journée de solidarité s'effectuera sur ce temps (une soirée de 4hs et la suivante 3hs), en accord avec l'agent et le maire

→ **Service technique** : *agent à temps non complet*

L'agent 3hs/semaine fera un complément de temps de travail lors de fortes périodes d'activités (tonte)

→ **Service administratif** : *agent à temps complet*

La journée de solidarité sera réalisée par l'accomplissement d'heures supplémentaires continues ou fractionnées (lors du budget). Un état d'heures sera tenu

♦ **Article 2** : la journée de solidarité se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures pour les agents à temps complet et proratisée pour les agents à temps non complet.

Voix : 11 « Pour »

#### • **FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (FDAJ) :**

##### **Délibération : 033-03-06-2021**

Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) a pour mission de soutenir les jeunes âgés de 18 à 25 ans en difficultés financières afin de favoriser leurs démarches d'insertion socio-professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le versement de la somme de 100€ au titre de la participation financière, année 2021.

Voix : 11 « Pour »

#### • **DEMANDE DE SUBVENTION 2021 DU COLLEGE LOUIS MERLE**

##### **Délibération : 034-03-06-2021**

Afin de soutenir les projets pédagogiques au bénéfice des élèves, le Collège Louis Merle sollicite une demande de subvention pour l'année scolaire 2021-2022. Neuf collégiens, résidant sur la commune sont scolarisés auprès de l'établissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie une participation de 20€ par enfant, soit le versement de la somme de 180€.

Voix : 11 « Pour »

#### • **COMPTE-RENDU VISITE DE LA MARE ROUTE DES EAUX :**

Un rendez-vous a eu lieu le mercredi 19 mai à 16h15 avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVN). Madame le Maire laisse la parole à Jean-Pascal Guiot et Sébastien Berguer, qui l'ont représentée lors de cette visite. Trois intervenants se sont déplacés sur site.

*Bilan* : Mare très emblématique de par sa biodiversité et son état écologique, pourrait être référenciée au niveau du territoire pour des sorties scolaires pédagogiques ou autres, associations naturalistes.

Une proposition d'achat de la mare a été évoquée, mais en attente de l'offre. Après discussion, il est décidé d'étudier la dite proposition dans son ensemble (points positifs et négatifs), pour la commune. Ce dossier sera revu lors du prochain conseil.

Lors de la séance, les élus se sont exprimés sur leur volonté de la conserver ou pas.

#### • **VEHICULE COMMUNAL C15 DE MARQUE CITROEN :**

##### **Délibération : 035-03-06-2021**

Le C15, véhicule communal, a été remplacé par un Kangoo. Une proposition d'achat du véhicule a été faite au prix de 100€ net vendeur, en l'état, pour récupération de pièces. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Voix : 11 « Pour »

#### • **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Devis pose de gouttières au Logis :**

Un devis d'une même entreprise avec deux variantes zinc et cuivre : 4 385€ TTC – 5 574€TTC

Demande d'un second devis auprès de Vincent Brec de Champdeniers.

### **Panneaux « Chemin Communal » :**

Les panneaux confectionnés par Arnaud Lucquin, de Beauregard, ont été présentés à Monsieur François Chion, agent patrimonial. Ce dernier a donné son accord sur le modèle et la couleur. Madame le Maire relate à l'assemblée avoir rencontré Alain Goulard qui se propose de les mettre en place en remplacement de ceux défraîchis, avec l'aide de l'adjoint technique.

### **Travaux lieudit les Gâts :**

La demande de subvention relative aux travaux de voirie au lieudit les Gâts, dans le cadre du dispositif CAP Relance 2021, est proposée à la prochaine Commission Permanente du Conseil Départemental. Discussion est menée autour des travaux qui ont été réalisés. Complément de travaux : pose d'écopal pour combler un fossé, voir avec l'entreprise Dubin pour le fossé le long du bâtiment à Yannick Bernard.

### **Classement des haies réflexion :**

Madame le Maire se propose de demander au maire D'Oroux de venir à un conseil pour présenter les différentes étapes liées à ce dossier (démarches faites dans sa commune).

### **Randonnées estivales 2021 - la Marouette Gâtinaise :**

La date du jeudi 15 juillet a été retenue pour la commune du Retail : départ du Logis de la Forêt. Un verre de l'amitié, offert par la commune, clôturera cette randonnée et le préau sera mis à disposition. La Marouette se charge du balisage, de l'organisation de la randonnée et de fournir une collation aux participants.

### **Randonnées guidées été 2021 :**

Dans le cadre de son programme d'animation estivale, le Pays d'Art et d'Histoire de Parthenay-Gâtine, organise cet été des randonnées guidées sur l'ensemble du territoire. La date retenue pour la commune de le Retail est le mardi 24 août à partir de 18h pour une fin vers 20h.

Monsieur François Chion, agent patrimonial, est invité comme intervenant sur cette randonnée.

Les réservations sont obligatoires auprès des services de la CCPG, tarif de 5€ (tarif plein) et de 3€ (tarif réduit) et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

La CCPG se charge entièrement de toute l'organisation.

### **Distributeur de pains :**

Sujet reporté.

### **Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021 :**

Tableau permanences du dimanche 20 juin 2021

| <b>8h - 13h</b> | <b>13h - 18h</b>   |
|-----------------|--------------------|
| Michel Souchet  | Francis Delumeau   |
| Carine Bernard  | Claudette Charrier |
| Arnaud Poirault | Henriette Beaudet  |
| Rémy Neau       | Rémy Neau          |

Tableau permanences du dimanche 27 juin 2021

| <b>8h - 13h</b>    | <b>13h - 18h</b>  |
|--------------------|-------------------|
| Damien Davignon    | J.Pascal Guiot    |
| Sébastien Berguer  | Sébastien Berguer |
| Claudette Charrier | Henriette Beaudet |
| Véronique Gilbert  | Véronique Gilbert |

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre doit avoir lieu en mairie le mercredi 9 juin, à 14h, avec Didier Gaillard et Coralies Denoues, candidats aux élections départementales, et une réunion publique le 16 juin 2021, à 19h salle des fêtes de Azay S/Thouet.

**Réunions :**

**Entretien des chemins de randonnée :** mardi 22 mai, à 18h à la Guichetière de Secondigny

**Comité des Fêtes :**

Samedi 17 juillet, marché fermier avec bal et feu d'artifice. Restauration auprès des producteurs. Demande d'hébergement pour les boulangers, requête acceptée.

**Prochaine réunion de conseil : jeudi 8 juillet, 20h30 Salle des Associations**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures cinquante-deux minutes

**La Présidente**

Véronique GILBERT

**le Secrétaire**

Sébastien BERGUER

**Les Membres**

Charles BARRIBAUD

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET  
**Excusée/pouvoir**

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER  
**Excusée/Pouvoir**

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAUT

